

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par

M. Diard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Pauget, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Audibert, M. Dive,
M. Reda, M. Brun, Mme Kuster, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Trastour-Isnart et
M. Rémi Delatte

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.